

## Demande d'autorisation d'absence contingentée

(circulaire départementale du 18 février 2014)

Autorisation d'absence à titre syndical, congé de formation syndicale, congé pour garde d'enfant

**A envoyer s/c IEN qui transmettra au SIDEEP 49**

### Cachet de la circonscription

Date de la demande : .....

Date de l'absence : 24 janvier 2017

du 24 janvier 2017 à 9h au 24 janvier 2017 à 17h soit 1 jour

Motif de la demande : **participation à un stage de formation syndicale**

**Joindre un justificatif (obligatoire)**

convocation    attestation du mandat dont l'enseignant est investi    certificat médical

**DEMANDEUR :**

NOM d'usage : ..... Prénom : ..... Nom de famille : .....

**EMPLOI :**    Directeur    Adjoint    ZIL-TMB    Membre de réseau    Autre : .....

**ECOLE :**    maternelle    élémentaire    primaire : .....

Commune : ..... N° RNE : ..... circonscription : .....

En cas de temps partiel ou de décharge, cocher les jours travaillés en classe :

matin	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	Me <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>
a-midi	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>

Visa et observation(s) éventuelle(s) du directeur ou de la directrice

- Répartition possible des élèves  
 Pas de répartition possible

Date : ..... Signature

<input type="checkbox"/>	<b>B11 Autorisation pour garde d'enfant</b>	encart BO n°31 du 29 août 2002	- nombre de jours hebdomadaires travaillés + 1. - le nombre de jours est doublé si l'agent élève seul son enfant ou si le conjoint ne bénéficie d'aucune autorisation rémunérée pour ce motif
--------------------------	---	--------------------------------	--

<input checked="" type="checkbox"/>	<b>A2 congé pour formation syndicale</b> (à transmettre à l'IEN (1 <sup>er</sup> degré) ou au chef d'établissement (2 <sup>nd</sup> degré) au moins 1 mois à l'avance)	article 1 <sup>er</sup> du décret n°84-474 du 15 juin 1984 article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986	12 jours
-------------------------------------	--	---	----------

<b>A1 Autorisation spéciale d'absence pour</b>			
(Réservé aux représentants des organisations syndicales)			
<input type="checkbox"/>	participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats <b>non représentées</b> au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 du 18 février 2012 article 13	10 jours
<input type="checkbox"/>	participer à un congrès, réunion des organismes directeurs des organisations syndicales <b>internationales</b> et aux syndicats nationaux affiliés ou congrès, réunion des organismes directeurs des unions, fédérations ou confédérations de syndicats <b>représentées</b> au conseil commun de la fonction publique et aux syndicats nationaux affiliés	décret n°2012-224 du 18 février 2012 article 13	20 jours

### Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du chef d'établissement

J'émet, sur l'opportunité de la demande

**un avis favorable**     **un avis réservé**      Motif à préciser : .....

Demande de remplacement :  oui    non    Date : ..... Signature

### Décision de M. le directeur académique :

⇒ **J'accorde l'autorisation d'absence**  
 avec plein traitement    ⇒ **Je n'accorde pas l'autorisation d'absence**  
 sans traitement     Le motif invoqué ne présente pas un caractère de nécessité par rapport aux obligations d'un enseignant à l'égard de sa classe.  
 Autre motif. A préciser : .....

Date : ..... Signature

### Capitalisation des autorisations pour l'année scolaire ou civile en cours :

	Congé formation syndicale	Congrès réunions nationales	Congrès réunions internationales	Garde d'enfants
Nombre de jours (ou heures) déjà obtenus				
Nombre de jour(s) (ou heures) demandé(s)				
Total				